



## Décision de retrait d'une origine du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le courrier de l'Anses du 29 juin 2021 d'intention de retrait d'une origine du permis de commerce parallèle du produit **KLOM 36***

*de la société* HMWC SARL

*enregistrée sous le* n°2021-2136

*Vu les observations transmises par la société HMWC SARL dans le cadre de la procédure contradictoire en date du 30 juin 2021,*

*Considérant que les éléments disponibles ne permettent pas de s'assurer de la correspondance entre les emballages revendiqués, ceux autorisés pour le produit GAMIT 36 AMT en Allemagne (n°024798-60), et ceux autorisés en France pour le produit CENTIUM 36 CS (AMM n°2000299),*

*Considérant qu'en conséquence, les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus respectées,*

L'origine du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	KLOM 36	
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle	
<b>Titulaire</b>	HMWC SARL 8 Impasse du Vallon 10150 Montsuzain France	
<b>Formulation</b>	Suspension de capsules (CS)	
Contenant	360 g/L - clomazone	
<b>Produit autorisé en France</b>	Nom commercial	CENTIUM 36 CS
	N° AMM	2000299
<b>Numéro d'intrant</b>	986-2015.01	
<b>Numéro de permis</b>	2160177	
<b>Fonction</b>	Herbicide	
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel	

## Origine retirée

<b>Nom du produit</b>	<b>N° AMM Pays d'origine</b>	<b>Pays d'origine</b>	<b>Titulaire AMM Pays d'origine</b>
GAMIT 36 AMT	024798-60	Allemagne	CHEMINOVA DEUTSCHLAND GMBH & Co. KG

## Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la date de signature de la décision
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	18 mois à compter de la date de signature de la décision

A Maisons-Alfort, le 27/12/2021

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)